

La romanisation et la fin du monnayage celtique dans le Nord de la Gaule

In: Revue numismatique, 6e série - Tome 154, année 1999 pp. 15-40.

Zusammenfassung

Zusammenfassung. - Das Schwinden des keltischen Münzwesens am Ende des 1. Jahrhunderts vor Christus hängt mit den ersten Folgen einer Romanisierung zusammen, die schon vor der Eroberung einsetzte. Diese Feststellung darf gewisse Schwierigkeiten nicht verkennen lassen, die bei der Darlegung des -keineswegs einmalig erfolgten- Übergangs von dem gallischen Münzwesen zum Münzsystem des römischen Reiches offenkundig werden. In diesem Beitrag ist es unmöglich alle schon ausgegrabenen Fundorte zu analysieren, die zwischen der Küste und dem Rhein liegen, denn die Zeitspannen, die man einzeln für sich betrachten möchte, sind selten klar abgegrenzt und sind von einem Ort zum anderen nie genau wiederzufinden. Allerdings bieten die neuen archäologischen Daten, die sich seit den 70sten Jahren vermehren, Übereinstimmungen, die einen allgemeineren Überblick ermöglichen. Der Autor bemüht sich zu beweisen, wie und warum die Annahme des Römischen Münzwesens durch die Völker Nordgalliens eher auf eine zwangsläufige Tendenz zurückzuführen ist als auf einen durch den römischen Eroberer von Anfang an auferlegten Zwang. Dabei wird die prä-augustaische Zeit in ein neues Licht gestellt, wenn Umlauf und Prägung von gallischen Goldmünzen nach der Eroberung sowie das Erscheinen eines echten silbernen 'Militärspektrums' erwähnt wird,

Citer ce document / Cite this document :

Delestrée Louis-Pol. La romanisation et la fin du monnayage celtique dans le Nord de la Gaule. In: Revue numismatique, 6e série - Tome 154, année 1999 pp. 15-40.

doi : 10.3406/numi.1999.2234

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/numi_0484-8942_1999_num_6_154_2234

LOUIS-POL DELESTRÉE*

LA ROMANISATION ET LA FIN DU MONNAYAGE CELTIQUE DANS LE NORD DE LA GAULE

(Pl. III)

Résumé. – L’effacement du monnayage celtique à la fin du premier siècle av. J.-C. trouve son origine dans les premiers effets d’une romanisation antérieure à la conquête. Cette observation ne doit pas masquer les difficultés que l’on rencontre pour éclairer le passage, qui ne fut pas instantané, du monnayage gaulois au système monétaire de l’empire romain. Il n’est pas possible dans cet essai d’analyser sur tous les sites déjà fouillés du littoral jusqu’à la vallée du Rhin les situations particulières, car les phases chronologiques que l’on voudrait isoler sont rarement bien délimitées et ne se recouvrent jamais avec précision d’un site à l’autre. Cela dit, les données archéologiques nouvelles, qui se multiplient depuis les années 1970, offrent des convergences susceptibles de rendre à présent possible une approche plus générale. Nous nous attachons à montrer comment et pourquoi l’adoption finale du numéraire romain par les peuples de la Gaule Belgique a été le fruit d’une tendance inéluctable plutôt que d’une obligation contraignante imposée d’emblée par le conquérant romain. A cet égard, nous éclairerons d’un jour nouveau la période préaugustéenne en évoquant notamment la circulation et l’émission de séries gauloises en or après la conquête, et aussi l’émergence d’un véritable « faciès militaire » en argent dont on commence à mesurer l’importance au sein des populations indigènes.

Zusammenfassung. – Das Schwinden des keltischen Münzwesens am Ende des 1. Jahrhunderts vor Christus hängt mit den ersten Folgen einer Romanisierung zusammen, die schon vor der Eroberung einsetzte. Diese Feststellung darf gewisse Schwierigkeiten nicht verkennen lassen, die bei der Darlegung des -keineswegs einmalig erfolgten- Übergangs von dem gallischen Münzwesen zum Münzsystem des römischen Reiches offenkundig werden. In diesem Beitrag ist es unmöglich alle schon ausgegrabenen Fundorte zu analysieren, die zwischen der Küste und dem Rhein liegen, denn die Zeitspannen, die man einzeln für sich betrachten möchte, sind selten klar abgegrenzt und sind von einem Ort zum anderen nie genau wiederzufinden. Allerdings bieten die neuen archäologischen Daten, die sich seit den 70sten Jahren vermehren, Übereinstimmungen, die einen allgemeineren Überblick ermöglichen. Der Autor bemüht sich zu beweisen, wie und warum die Annahme des Römischen Münzwesens durch die Völker Nordgalliens eher auf eine zwangsläufige Tendenz zurückzuführen ist als auf einen durch den römischen Eroberer von Anfang an auferlegten Zwang. Dabei wird die prä-augustäische Zeit in ein neues Licht gestellt, wenn Umlauf und Prägung von gallischen Goldmünzen nach der Eroberung sowie das Erscheinen eines echten silbernen ‘Militärspektrums’ erwähnt wird,

* CNRS, UMR 126.

dessen Bedeutung bei der einheimischen Bevölkerung allmählig an Aufmerksamkeit gewinnt.

L'effacement des monnayages celtiques, en Gaule belgique, va de pair avec les premiers effets d'une romanisation bien antérieure à la conquête. Cette évidence ne doit pas cependant masquer les difficultés que l'on rencontre pour éclairer le passage, qui ne fut surtout pas instantané, des monnayages gaulois au système monétaire de l'Empire romain.

Si en d'autres domaines que la numismatique, l'archéologie permet de spécifier, dans l'espace et dans le temps, l'implantation accélérée de structures romaines civiles et militaires, elle n'offre, quant à la circulation monétaire, que les « moments » d'une longue transition. En d'autres termes, si de nombreux sites de toute nature révèlent dès l'époque d'Auguste-Tibère, soit à la charnière du I^{er} siècle avant et du I^{er} siècle après J.-C., l'adoption précoce de types de bâtiments publics – tels que sanctuaires et portiques –, d'un abondant matériel domestique, de plans urbains et de réseaux routiers portant la marque de Rome, la circulation monétaire ambiante ne traduit pas clairement ni surtout de façon homogène ce rapide changement de société.

Il n'est pas possible, dans le cadre de cette étude, d'analyser sur tous les sites fouillés des côtes de la Manche à la vallée du Rhin les situations particulières et les constats stratigraphiques presque toujours décevants, puisque les phases chronologiques que l'on voudrait isoler ne sont que très rarement bien définies et délimitées, et ne se recouvrent jamais avec précision d'un site à l'autre.

En l'état de nos connaissances, ce sont seulement des grandes lignes évolutives que nous tenterons d'esquisser, des origines jusqu'à la fin de la période julio-claudienne. Un essai de synthèse sur un tel sujet comporte sûrement un risque d'effet réducteur qu'il serait vain de dissimuler, même si notre terrain d'élection se limite à la Gaule belgique.

Mais les données nouvelles essentiellement fournies par les recherches archéologiques qui se multiplient depuis les années 1970, et de récentes études régionales sur la fin du monnayage indigène et l'introduction de la monnaie romaine, offrent des convergences susceptibles de rendre à présent possible une approche plus générale.

Nous nous efforcerons de montrer que l'adoption finale du numéraire romain par les peuples de la Gaule belgique fut beaucoup plus le fruit d'une tendance inéluctable, dont les prodromes sont bien antérieurs à la guerre des Gaules, que d'une obligation contraignante imposée d'emblée par le conquérant. Dans une telle optique il nous paraît indispensable de consacrer une première partie de cette étude aux influences romaines sur les monnayages belges durant les dernières décennies de la Gaule indépendante, jusqu'à la fin de la conquête romaine.

Nous considérerons ensuite la période dite « pré-augustéenne » où se situe, en Gaule belgique, l'apogée des monnayages celtiques. Nous

suivrons enfin, à partir du grand tournant que constitue le début du règne d'Auguste, la lente substitution du numéraire d'Empire aux espèces indigènes.

I. Les signes avant-coureurs

Le monde celtique ne s'est pas confondu, jusqu'à La Tène finale, avec le monde grec, ni avec le monde romain, bien qu'il ait été influencé par l'un et l'autre.

À l'occident de l'Europe celtique, les territoires qui formeront plus tard la Gaule romaine, se dotèrent, au cours du III^e siècle av. J.-C., de leurs propres monnayages en or, et adoptèrent tant en Gaule belge que qu'en Celtique, l'étalon grec du statère thraco-macédonien un peu supérieur à 8 g. Le système du statère – avec ou sans divisions – fit florès à partir d'un prototype macédonien de Philippe, peut-être dans un premier temps chez les *Arverni*, et fut rapidement « celtisé » chez les peuples périphériques, avec au nord de la Celtique, chez les *Aulerici Eburovices* par exemple, la variante du système de l'hémistatère avec ses divisions.

Chez les Belges, il semble qu'au début ou au cours du II^e siècle av. J.-C., avec les premières monnaies en or émises dans le bassin de la Somme chez les *Ambiani*, le système précurseur ait été celui de l'hémistatère (4 g.) avec ses divisions (quarts de statère) dont les prototypes furent issus de cités grecques (Tarente et diverses cités de la Grèce continentale).

Le début de La Tène D1 (*ca.* 130 av. J.-C.) fut caractérisé dans le *Belgium* par un retour au statère avec ses divisions¹ et par l'abandon progressif de l'hémistatère dont on connaît quelques survivances locales en métal altéré, jusqu'au milieu du I^{er} siècle av. J.-C.

À l'Est de la Gaule belge, les *Treveri* adoptèrent d'emblée le statère à partir d'un type armoricain, et ne transitèrent jamais par l'hémistatère. Ce simple rappel montre que les premiers monnayages belges, tous anépigraphe, se rattachaient typologiquement et par leurs caractères pondéraux au système grec du statère macédonien. Par ailleurs, les progrès de nos connaissances nous permettent à présent d'évoquer les séries en bronze coulé (potins) émises au moins chez les *Remi* dès avant le début du I^{er} siècle av. J.-C., et probablement destinées aux échanges du quotidien, tant au sein du peuple émetteur lui-même que chez d'autres peuples voisins qui les ont empruntées et peut-être reproduites². Ces espèces, avec les petits bronzes frappés aurifères dits « aux arcs de cercle », peu-

1. Il s'agit du statère à « flan large » cf. L.P. DELESTRÉE, Les monnayages en or de la Gaule belge dérivés du statère à flan large, *RN* 1997, p. 91-121.

2. L.P. DELESTRÉE, *Peuples et monnayages gaulois du Nord-Ouest*, Paris. Errance, Maison Florange, 1996, IV^e partie « à l'Est du Belgium ».

vent être considérées comme endogènes, puisqu'elles ne se rattachent à aucun système méditerranéen.

En Gaule belgique, c'est une ou deux décennies avant l'invasion romaine que s'amorcent les premiers pas en direction du numéraire romain, avec le monnayage de l'argent.

Le cheval de Troie d'une romanisation précoce des numéraires gaulois avait été sans doute l'abandon par des peuples situés à l'est de la Celtique, tels que les *Sequani*, *Aedui* alliés de Rome, et *Lingones* aux confins sud-orientaux de la Belgique, de l'étalon-or et partant du système du statère : ces peuples en effet adoptèrent l'étalon-argent et taillèrent leurs pièces sur le pied du quinaire romain, c'est-à-dire du demi-denier³. À noter qu'à partir d'un denier prototypique de Q. Marcius Philippus, plusieurs peuples de la vallée du Rhône, au nord de la *Provincia*, auraient adopté la même démarche vers 75 av. J.-C., selon J.-B. Colbert de Beaulieu (note 3 *supra*), lors du rétablissement par Pompée et Fonteius de l'autorité de Rome après la guerre contre les *Allobroges* et les *Vocontii*. Il faut rappeler ici que, dès la seconde guerre punique, probablement en 212 av. J.-C., avait été créé le denier qui constitua dès lors (jusqu'au milieu du III^e siècle ap. J.-C.) la pièce essentielle du numéraire romain, supplantant progressivement, au moins dans l'Occident celtique, les systèmes grecs fondés sur le statère et la drachme.

On doit à J.-B. Colbert de Beaulieu, raisonnant sur le quinaire lingon qui porte au revers, outre ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ, la légende S VL A = S V L (L) A (VL en ligature), une argumentation séduisante en faveur d'une émission initiale qui se situerait à l'époque du dictateur, entre 83 et 78 av. J.-C. Ce ne serait pas, en effet, par hasard, que le peuple des *Lingones* aurait repris, auprès du chef gaulois Caletedu, le nom de SVLLA qui figurait déjà sur un denier prototypique qu'avait frappé en 138 av. J.-C. le magistrat monétaire P. Cornelius Sulla, et aurait abandonné ensuite sur les nombreuses émissions postérieures, toute référence au même nom de SVLLA, après l'abdication et la mort du dictateur.

Il semble qu'à l'heure actuelle, cette construction soit remise en cause, afin de remonter d'une trentaine d'années, c'est-à-dire dans la dernière décennie du II^e siècle av. J.-C. le « *dies a quo* » de la première émission des quinaires de ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ, tenus pour les plus anciens de la zone du denier.⁴

Certes, l'habile proposition de J.-B. Colbert de Beaulieu ne peut, à elle seule, emporter la conviction : pourquoi le peuple des *Lingones* aurait-il été le seul à faire révérence dès les années 80 av. J.-C. à L. Cornelius

3. J.-B. COLBERT DE BAULIEU, La monnaie de CALETEDV et les zones du statère et du denier en Gaule, *RA du Centre*, 18, 1966-1 – « *Traité...* » 1973, p. 272 et Suiv. Sur les monnaies de la vallée du Rhône au type du cavalier, voir également « *Traité...* » 1973, p. 298.

4. K. GRUEL, Colloque du Titelberg (Luxembourg), L'alignement du denier gaulois sur l'étalon romain : Datation et impact économique *Actes...* 30-4 3.5.1998.

Sulla en frappant une imitation du denier de son ancêtre P. Cornelius, alors qu'aussi bien le dictateur n'avait guère séjourné en Gaule, ni laissé chez les peuples de l'Est de la Celtique des traces tangibles, civiles ou militaires, de sa magistrature suprême ? D'autres arguments en faveur de la datation basse ne sont guère plus probants. On a voulu voir, par exemple dans les années 80 av. J.-C. l'abandon de l'étalon-statère : à cet égard, S. Scheers⁵ situe la fin de cette émission d'or très dépréciée à la fin des années 80, essentiellement en raison de l'adoption par le peuple éduen de l'étalon-denier fixée par Colbert de Beaulieu justement à cette époque. Il s'agit là bel et bien d'un « argument circulaire » qui au surplus sous-entend que ce numéraire en argent a *de facto* éliminé l'or sans coexistence sur une certaine période, ce qui n'est pas non plus démontré.

Il n'est pas non plus avéré que les peuples du Centre-Est, soudain désireux de commercer avec Rome à l'instar des peuples de la Vallée du Rhône qui s'étaient dotés peut-être antérieurement d'un monnayage très romanisé basé sur l'étalon-denier, aient décidé de se munir d'un monnayage théoriquement interchangeable avec les espèces romaines, parce qu'ils ne pouvaient pas s'approvisionner convenablement en deniers républicains, par suite d'une décrue des émissions qui s'amorça dès la fin des années 80 av. J.-C.

À propos de la datation haute, il n'est pas évident que les classes distinctes du quinaire des *Lingones*, qui se déclinaient à partir d'une dérivée initiale portant la légende complète KALETEDOV-S VL A (VL en ligature), se seraient succédé sur une longue période d'un demi-siècle, de 110 à 60 av. J.-C. au moins...

Il vaut mieux en l'état s'en remettre à la recherche archéologique, pour affiner, entre 110 et 80, la datation des premières émissions de la « zone du denier ».

À cet égard, seules des trouvailles du quinaire de KALETEDOV dans des horizons stratigraphiques ou dans des milieux clos bien datables de la phase de La Tène D1 permettront d'y voir plus clair.

Actuellement et en l'état de nos connaissances, il apparaît au moins en Gaule belgique que de tels témoins font défaut, en dépit des fouilles nombreuses pratiquées sur des sites divers dans des niveaux de La Tène D1. Une telle carence est assez surprenante chez les *Remi* qui, bien que géographiquement tournés vers les peuples du Centre-Est et de la Vallée du Rhône et de plus, limitrophes des *Lingones* vers le Sud, n'ont pas livré un seul quinaire de KALETEDOV dans les nombreux horizons et milieux clos de La Tène D1 systématiquement fouillés sur divers *oppida* de la vallée de l'Aisne et surtout sur le grand habitat ouvert d'Acy-Romance, d'où proviennent de nombreuses monnaies trouvées *in situ*.

5. S. SCHEERS, Les monnaies d'or éduennes des types de Chenôves, *RBN*, 1980, p. 41-42.

Cela dit, on ne peut pas exclure l'éventualité de trouvailles significatives, notamment en Gaule celtique, dont seule la conjonction pourrait autoriser une datation plus haute que celle admise jusqu'à présent.

Bref, l'imitation plus ou moins servile dans le Centre-Est du denier d'argent « à la Roma » fut à la source de monnayages considérables, très abondants en Belgique comme en Celtique dans l'horizon de La Tène D2 (postérieurement à 80 av. J.-C.) et dont de nombreuses séries, se rapportant à des chefs gaulois cités par César, furent véhiculées partout par les troupes en marche.

Le quinaire gaulois d'un poids un peu inférieur à 2 g et dont le droit dérive généralement du buste de Rome connu dans le second tiers du I^{er} siècle av. J.-C., une immense faveur en Celtique, au point de remplacer progressivement chez les peuples du Centre et du Centre-Ouest, les autres espèces en argent qui se rattachaient encore au système grec de la drachme, et de déclencher l'expansion d'une « zone privilégiée » où la circulation d'une monnaie devenue interchangeable pouvait faciliter le négoce avec Rome.

Dans son ouvrage « *César et la Gaule* »⁶ C. Goudineau n'hésite pas, après J.-B. Colbert de Beaulieu, à parler d'une sorte de « zone dollar ».

C'est cette lame de fond qui toucha, entre 70 et 60, les peuples de Gaule belge, lesquels réagirent en fonction de leur sensibilité propre et de leurs besoins.

Les *Suessiones* furent sans doute les premiers Belges à monnayer l'argent comme l'attestent les séries en argent de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) (fouilles J. Debord) et en particulier, le quinaire (S. Scheers, 1977 f. 234), réplique en argent du statère rème anépigraphé en or lequel peut avoir été émis vers 70⁷ av. J.-C. De même, le quinaire de NIDE-ΑΛΑΒΡΟΔΙΙΟC (S. Scheers, 1977 f 321-24) prototype d'une série en bronze (S. Scheers, 1977-série 151) qui circula en masse chez les *Remi* un peu avant la guerre des Gaules, peut constituer l'un des premiers exemples d'alignement belge sur le quinaire romain.

Dans le domaine iconographique, ces pièces sont encore faiblement romanisées et digraphes lorsqu'elles comportent une légende. A l'Ouest de la Belgique, initiées par le type de la Rue-Saint-Pierre dont les petites monnaies de l'ouest constituent l'ensemble « à la tête de Pallas »⁸, les émissions des *Bellovacii* et des *Ambiani* sont de plus faible poids que les quinaires et adoptent la forme « lamellaire », à l'écart de tout système monétaire connu.

En revanche, durant la guerre des Gaules, le processus s'accélère : les *Atrebatii* émettent les quinaires très romanisés de COMMIOS/GARMA-

6. C. GOUDINEAU, *César et la Gaule*, Paris, Éditions Errance, 1992, p. 143.

7. L.P. DELESTRÉE, Les monnayages d'or de la Gaule belge dérivés du statère à flan large, *RN*, 1997, p. 109 et suiv.

8. L.P. DELESTRÉE, *Les monnaies Gauloises de Bois l'Abbé...*, Paris, Les Belles Lettres, 1984, p. 38 et suiv.

NOS de CARSICIOS/COMMOS et d'ANDOBROV/GARMANOS, les *Suessiones* et les *Meldi*, à la fin des années 50 frappent respectivement les quinaires romanisés de CRICIRV et de ROVECA ; les nombreuses monnaies d'argent romanisées de l'importante série d'ATEVLA/VLATOS et de CALEDV/SENODON sont émises par la suite en Gaule belge, tandis que des séries de quinaires (Forrer 349, 350, 351, 342) sont frappées à l'est, pour partie chez les *Treveri*, auxquels est dû le quinaire d'ARDA imité, après 48-46 av. J.-C., d'une monnaie maurétanienne de Juba I^{er} et pour partie chez des peuples celtiques d'outre-Rhin.

Parmi les peuples émetteurs de Gaule belge, seuls les *Remi* et les *Nervii* n'ont pas monnayé l'argent, se tenant ainsi à l'écart du grand mouvement amorcé par les peuples de la « zone du denier ».

Toutes les monnaies épigraphes – à l'exception du quinaire de (S. Scheers, 1977, f 325-327) peut-être plus ancien et dont l'attribution est indéterminée – trahissent le choix définitif, par les peuples belges, de l'alphabet latin.

Bref, dans les années 50, les statères et leurs divisions, selon les peuples considérés (cf. *supra* note 2), perdurent et même se multiplient, constituant avec les bronzes frappés qui se répandent, l'essentiel du monnayage proprement indigène, incluant bien sûr les séries déjà résiduelles de bronze coulé qui vont s'effacer partout.

Cela dit, si les nombreuses séries en argent précitées se rattachent *stricto sensu* au monnayage indigène, il faut considérer que souvent, par leur iconographie, et toujours par leurs caractères modulaires et pondéraux¹⁰, elles tendent à s'agréger de plus en plus étroitement à une circulation « gallo-romaine » avant la lettre dont le vecteur essentiel sera militaire, comme de récents constats archéologiques semblent le montrer dès la fin de la guerre des Gaules, et dans les deux ou trois décennies suivantes.

Pour conclure sur cette première période, nous pensons devoir tempérer dans le temps l'affirmation qu'assénait Cicéron pour les besoins d'une bien mauvaise cause : « *Nemo Gallorum sine cive romano quidquam negotii gerit ; nummus in Gallia nullus sine civium romanorum tabulis commovetur* » (*Pro Fonteio*, III, V, 11) : peut-être valable en Narbonnaise en 69, date de la célèbre plaidoirie, elle ne l'était plus en 50 av. J.-C., au moins pour les monnayages en argent, dans la *Comata*.

Aussi bien n'est-il pas sans intérêt, à notre sens, de rapprocher ce passage souvent cité, d'un autre extrait du même plaidoyer, longuement commenté par l'allemand R. Wolters (cf. *infra* note 36) où Cicéron (*Pro Fonteio* 13) souligne avec quel zèle Fonteius avait exigé des peuples gau-

9. R. LOSCHEIDER, ... La série trévière en argent au nom d'ARDA, et son prototype numide de Juba I^{er}, *Cah Numism.*, n° 134, décembre 1997, p. 23 et suiv.

10. À l'exception des séries « lamellaires » du Belgium, en particulier chez les *Ambiani*.

lois vaincus et placés sous son autorité, des contingents de cavalerie, de grosses sommes d'argent et une grande quantité de blé pour soutenir, en la circonstance, la guerre contre Sertorius que Pompée menait alors en Espagne : « ... *ceteris qui idcirco magnis saepe erant bellis superati ut semper populo Romano parerent, magnos equitatus ad ea bella quae tum in toto orbe terrarum a populo Romano gerebantur, magnas pecunias ad eorum stipendium, maximum frumenti numerum ad Hispaniense bellum tolerandum imperavit* ».

Quel que soit le sens précis que l'on confère ici au mot « *stipendium* » – « solde », selon la traduction généralement admise, ou « indemnité, réparation » selon l'opinion discutable de Wolters – il n'en reste pas moins que l'enrôlement de ces nombreux cavaliers gaulois devait s'accompagner d'importantes dotations en numéraire, sinon pour payer leur solde, au moins pour couvrir leurs frais d'entretien.

Quelle était donc la monnaie représentée ? Il est fort douteux que la population concernée disposât d'une grande quantité d'espèces romaines, à l'époque où s'affirmait justement une pénurie monétaire notamment en deniers consulaires (v. *infra*).

Si, comme on peut le penser, les monnaies essentiellement en argent étaient locales, il faut croire que l'autorité romaine s'en accommodait, ainsi que les cavaliers en question, sans qu'elles soient entrées dans la comptabilité de citoyens romains, ou mieux encore, qu'elles aient été soumises au change contre des deniers... Si on exclut l'hypothèse de lingots de métal brut, les deux passages précités, bien qu'issus du même texte, paraissent difficilement conciliables...

À notre sens, les peuples gaulois indépendants à l'est de la Celtique et les peuples soumis en Narbonnaise, le long de la vallée du Rhône, s'étaient dotés au début du I^{er} siècle av. J.-C. d'un monnayage déjà très romanisé, tant par l'iconographie qu'il reflète que par ses aspects modulaires et pondéraux. Bien qu'institué certainement pour faciliter leurs échanges propres, il n'est pas interdit de penser que les négociants romains l'ont mieux et plus vite adopté que des espèces indigènes faites de potins et de statères dépréciés, qui n'avaient aucune équivalence dans le monnayage républicain.

II. La période pré-augustéenne (50-27 av. J.-C.)

À la fin de la Guerre des Gaules, l'économie monétaire explose chez tous les peuples de la Gaule belge, qui, suivant en cela l'exemple plus ancien des *Remi*¹¹, se dotèrent en quelques années d'un immense monnayage en bronze, dont l'abondance, les types, le style, et les centres émetteurs varient sensiblement au sein de chaque peuple identifié.

11. L.P. DELESTRÉE, *op. cit.* n. 2, IV^e partie, Chapitre II *Chez les Remi*, 1996, p. 132 à 139.

Il n'apparaît pas pour autant que l'or ait cessé d'être émis dès la fin de la guerre des Gaules, contrairement à l'idée répandue. Sans entrer ici dans une étude approfondie qui dépasserait le cadre de cet essai, il nous paraît utile et même opportun d'éclairer notre propos.

Que nous livre en ce domaine, depuis les années 1970, la recherche archéologique sur le terrain ? Dans le *Belgium*, des espèces en bon or et en or plus ou moins altéré ont été trouvées aussi bien lors de fouilles officielles qu'en prospections de surface, sur de nombreux sites dont les sanctuaires représentent bien entendu la plus grande part.

Ces monnaies, déjà nombreuses et qui devraient l'être bien plus encore pour des raisons qu'il vaut mieux ne pas évoquer, ont en commun d'être aberrantes, le plus souvent d'une grande fraîcheur de frappe et toujours issues de contextes tardifs.

Aberrantes ces séries de quarts de statères, naguère inédites¹², de poids et d'aloi irréguliers qui ne comportent pas d'unités-statère connues, et dont les aires de distributions sont insignifiantes ou nulles. C'est régulièrement à des horizons julio-claudiens que se rattachent des séries monétaires de plus en plus significatives : en l'état de nos connaissances les plus actuelles, on est d'autant mieux fondé à les considérer comme « tardives » et non résiduelles que pas un seul témoin des types qu'elles offrent n'a jamais été découvert dans des structures antérieures à la guerre des Gaules, comme il apparaît à l'issue des fouilles abondantes, programmées ou de sauvetage, qui ont été menées en milieux variés dans les régions du Nord et de Picardie depuis plus de vingt ans.

De même, des émissions de statères unifaces – entre autres – ont dû être poursuivies au-delà de 50 av. J.-C. Il n'est pas rare de trouver en milieu tardif des statères unifaces issus du même coin sur un même site. Par ailleurs, la technique du poinçon destiné à empreindre les coins, évoquée pour le bronze, trouvaille à l'appui¹³, devait s'appliquer également à l'or, comme en fait foi la découverte récente d'un fragment de poinçon en Seine Maritime¹⁴. À l'Est du *Belgium*, chez les *Suessiones*, il est possible que le statère épigraphe de CRICIRV ait été émis, non comme nous le pensions, à la fin de la guerre des Gaules, mais bien dans la période pré-augustéenne¹⁵. Chez les *Treveri*, les travaux les plus récents de nos col-

12. L.P. DELESTRÉE, Les monnayages en or de la Gaule belge, *RN* 1997, p. 116 et 117, fig. 21, 22a et 22b, Pl. III.

L.P. DELESTRÉE, L'ensemble des quarts des statères dits « au bateau » en Gaule belge, *RN* 1996, p. 29 à 50 ; voir en particulier les classes des unifaces et dérivées, fig. 8 à 25, Pl. II.

L.P. DELESTRÉE, Une série originale de quarts de statères du type cheval/cheval dans l'Ouest de la Gaule belge, *Cahier num. de la SENA*, n° 137, septembre 1998, p. 7 et 8.

13. L.P. DELESTRÉE, *op. cit.* n. 2, p. 123, fig. 1.

14. J. FOURNIER, Un poinçon monétaire gaulois pour statères unifaces belges, *BSFN* n° 19, novembre 1997, p. 192-193.

15. P. PION, *Les habitats laténiens tardifs de la vallée de l'Aisne : contribution à la périodisation de la fin de l'Âge du fer en Gaule nord-orientale. La Tène C2, période augustéenne précoce, II^e, I^{er} siècles av. J.-C.*, 1996, Thèse de doctorat, Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) UFR 03 Art et Archéologie, Préhistoire et Ethnologie – 5 volumes.

lègues allemands ¹⁶ font admettre que l'émission du statère épigraphe d'ARDA est sûrement postérieure à la conquête.

Il n'est par ailleurs plus contesté que le monnayage en or, constitué pour partie d'espèces résiduelles, et pour une part bien plus importante d'espèces nouvelles a étroitement participé à la circulation monétaire gauloise au moins jusqu'au début du règne d'Auguste.

C'est ainsi, à titre d'exemple, qu'un dépôt votif 1976.I.253 trouvé avec d'autres dépôts bien datés sur le sanctuaire de Bois l'Abbé (Seine-Maritime) donne une claire image de ce que pouvait contenir une bourse d'un militaire de l'armée romaine dans le dernier tiers du I^{er} siècle av. J.-C. : 34 monnaies gauloises en argent (quinaires) du Nord-Ouest, du Centre-Est, du Centre, une obole périmassaliote, et un statère uniface en bon or.

Il est très vraisemblable que les nombreuses trouvailles isolées de monnaies en or dans des contextes manifestement tardifs sont indépendantes de thésaurisations anciennes liées aux désordres de la guerre. En effet, si l'on admet selon la maxime de Gresham, que « la mauvaise monnaie chasse la bonne », l'or aurait dû disparaître brutalement de la circulation pour être thésaurisé dès le début des années 40 av. J.-C., s'il avait effectivement cessé d'être émis. Or, ce n'est pas du tout ce que l'on vérifie sur le terrain, en ne considérant pourtant que la part visible de l'or dans les ratios. En présence de présomptions accumulées, précises et concordantes, le moment est peut-être venu de se demander pourquoi l'or n'aurait pas pu être émis durant une ou deux décennies après la conquête ? Force est d'avouer que les raisons invoquées à l'encontre d'une telle hypothèse sont bien peu convaincantes.

La première consiste à rappeler que César, pendant la conquête, aurait partout et systématiquement pillé l'or gaulois. Il faut croire que ce pillage fut bien incomplet, si l'on considère la masse non négligeable d'or, monnayé ou non, qui survécut à la conquête notamment en Gaule belgique et dans l'île de Bretagne...

La seconde raison n'est qu'une pétition de principe : en bref, « la réduction en province de la Gaule chevelue en 50 av. J.-C. doit normalement aboutir à l'arrêt de toute frappe de monnaies d'or... car l'or est le symbole de l'indépendance et de la royauté »¹⁷. Donc n'hésite pas à poursuivre l'auteur de cette affirmation, il faut remonter la chronologie des monnayages en or dont l'émission serait placée après 50.

16. D.G. WIGG et J. RIEDERER Die Chronologie der Keltischen Münzprägung am Mittelrhein, *Stephanos nomismatikos* Berlin, Akad. Verl., 1998, tableau p. 663.

R. LOSCHIEDER, Untersuchungen zum spätlatènezeitlichen Münzwesen des Trevererlandes. *Archeologia Mossellana* 3, 1998, p. 61-226, sur la circulation tardive du statère d'ARDA, cf. al.2-1, p. 182.

17. R. DELMAIRE, De la monnaie gauloise à la monnaie romaine : l'exemple de la région du Nord-Pas-de-Calais, *Revue du Nord*, 1996, p. 10.

Une telle vision nous paraît pour le moins théorique : il faudrait admettre qu'aussitôt après le coup de gong d'Alésia, en 52 av. J.-C., et la répression des derniers soulèvements de 51, entre autres celui de Correos chez les *Bellovaci*, les monnayeurs gaulois auraient remis leurs coins idoines et mis fin, dans un bel ensemble, aux émissions en or. Une telle situation, que n'atteste d'ailleurs aucune source historique, nous paraît bien improbable.

Concrètement, pour obtenir en Gaule une cessation aussi brutale des émissions en or, deux conditions essentielles auraient dû être remplies.

D'abord, celle d'une pacification complète et pérenne, de nature à permettre partout l'exercice rigoureux de l'autorité romaine.

Or l'on sait qu'au moins jusqu'au règne d'Auguste, la paix romaine que tant d'historiens – à commencer par C. Jullian – font remonter à la reddition de Vercingétorix, fut incomplète et même illusoire. Qu'il suffise de rappeler brièvement, pour la seule Gaule belge, les désordres continus auxquels Rome dut faire face après 50 av. J.-C. : En 46, les *Bellovaci*, qui font figure de bras armé du Belgium, se soulèvent à nouveau, et le légat Decimus Brutus est envoyé chez eux pour mater la révolte¹⁸. En 39, après les Aquitains, les peuples de la Seine au Rhin se soulèvent et la répression est menée par Agrippa lui-même¹⁹. En 33, après un second soulèvement des Aquitains, l'insurrection éclate chez les *Morini* et chez d'autres peuples et entraîne vers 31-30 av. J.-C. la campagne militaire de Carrinas²⁰. Les *Treveri* s'insurgent à leur tour en 29, proclament leur indépendance, et font à leur tour l'objet d'une expédition punitive conduite par Nonius Gallus²¹. Encore ne s'agit-il là que des désordres les plus marquants dont l'histoire a gardé une trace. Ensuite, l'administration romaine, empêtrée dans les guerres civiles qui suivirent le retour en force de César en 49 et son assassinat en 44, jusqu'à l'année 31 av. J.-C. (bataille d'Actium) qui marqua la prise de pouvoir d'Auguste, pour exercer utilement le contrôle des émissions monétaires en Gaule, aurait été dans l'obligation d'agir directement auprès des responsables de chaque peuple gaulois susceptible de battre monnaie. Or, outre le fait que les peuples belges aient dû ressortir à trois statuts juridiquement bien différents²² (statut provincial, peuples fédérés et peuples « libres » exempts de tribut) il faut s'interroger sur la nature et la forme du pouvoir émetteur au sein de chaque « cité » distincte : chez les peuples du *Belgium*, par exemple, si nous ignorons dans quelle mesure ce pouvoir était centralisé, il apparaît bien que les sanctuaires ont joué au moins le rôle de centres émet-

18. Tite Live, *Periocha*, 114.

19. Dion Cassius, *Histoire romaine*, 48-49.

20. Don Cassius, *Histoire romaine*, 51-21.

21. Dion Cassius, *Histoire romaine*, 51-20.

22. Dans la mesure où la liste de Pline reflète bien les dispositions césariennes : sur ce point, voir C. GOUDINEAU, *César et la Gaule*, Éditions Errance, Paris, 1992, p. 335-336.

teurs²³, et s'affranchissant peu à peu des pouvoirs centraux affaiblis, ont pris l'initiative d'émettre des séries variées, en or, en argent et en bronze, dont les témoins se retrouvent essentiellement, et dans certains cas en totalité, sur l'emplacement même de ces sanctuaires ou dans leur immédiate proximité. L'existence avérée d'isolats numismatiques en milieux tardifs, et dont la recherche archéologique, pourtant limitée à quelques sanctuaires, ne cesse d'accroître le nombre, paraît bien rendre compte de la situation politique incertaine, hétérogène, et pour une grande part incontrôlée dans laquelle durent se trouver les populations belges à l'époque pré-augustéenne. Bref, une action coercitive et brutale de l'autorité romaine, exercée dans de telles conditions, n'aurait pu avoir, dans le meilleur cas, que des effets bien limités. Pour conclure sur ce point, il nous semble raisonnable d'admettre qu'après la conquête, des communautés au moins locales ont émis ou continué d'émettre, de façon peut-être irrégulière, des séries en or plus ou moins allié, en fonction de la quantité et de la qualité du métal précieux monnayable dont elles pouvaient disposer, suivant ainsi dans un premier temps l'exemple proche de l'île de Bretagne dont les émissions trimétalliques se prolongèrent jusqu'à la reconquête menée sous le règne de Claude.

Dans le *Belgium*, de l'Oise au littoral marin, les *Ambiani* et les petits peuples de l'ouest (*Catuslugi* sur la Bresle et plus au sud, un peuple encore inconnu) émettent des espèces innombrables en bronze frappé, à la suite de séries trimétalliques ou bi-métalliques or-argent-bronze (ensemble à l'astre), or-bronze (statère uniface), ou argent-bronze qui sont les plus communes.

Les indices de romanisation ne sont pas absents de ce monnayage indigène : le bronze aux « *tria nomina* »²⁴, dont le droit imité du « statère à l'astre » est encore purement gaulois mais dont le revers « à l'éléphant » imité du denier de César, marque une tentative, qui ne sera pas suivie d'effet, vers l'adoption d'un bronze lourd de 10 g.

L'événement marquant, entre les statères de l'ancien système et la prolifération des petits bronzes frappés destinés aux échanges courants, est sans nul doute la mise en circulation de séries en argent bien plus abondantes et variées qu'on ne le pensait naguère. Certaines petites pièces, plus ou moins romanisées, et dont l'échelon pondéral privilégié s'établit souvent entre 1,20 et 1,50 g²⁵, tendent vers le quinaire tandis que d'autres séries, variées et locales, et de faible poids, (entre 0,50 g et 1 g) revêtent un aspect lamellaire. Il est à noter que la combinaison des têtes casquées de *Roma* et de *Pallas* donne lieu à plusieurs types locaux naguère inédits en argent, et à de nombreux types en bronze agrégés dans le fonds commun des *Ambiani*.

23. L.P. DELESTRÉE, *op. cit.* n. 2, p. 120 à 125.

24. L.P. DELESTRÉE, *op. cit.* n. 2, p. 111.

25. L.P. DELESTRÉE, *Les monnaies gauloises de Bois l'Abbé...*, Paris, Les Belles Lettres, 1984, p. 8-56.

Dans le *Belgium*, durant l'époque pré-augustéenne, on voit se mettre en place deux types de circulations monétaires caractérisés par deux « faciès » bien distincts : une circulation « civile », locale ou régionale, bien définie par les faciès de sanctuaires et d'habitats, et une circulation « militaire », caractérisée par les lots monétaires provenant des camps retranchés pré-augustéens dont celui de La Chaussée-Tirancourt constitue l'exemple le plus spectaculaire²⁶ parmi d'autres sites militaires en cours d'exploration et dont le matériel connu est déjà significatif, tels que les camps de Liercourt et de Folleville dans le bassin de la Somme.

Quant à la circulation civile, on voit apparaître parmi les très nombreuses compositions relevant de l'iconographie celtique, des types déjà bien romanisés, imités de deniers romains consulaires²⁷, ou reprenant dans les compositions iconographiques des éléments décoratifs ou des thèmes romains.

Quant à la circulation militaire – et la remarque vaut bien au-delà du *Belgium* – on est en droit de se demander si l'on est encore en présence d'un monnayage purement gaulois dont les séries en argent gardent leur spécificité, ou d'une sorte de monnayage provincial servant d'appoint ou même de substitut au numéraire romain défaillant, dès qu'il s'agit de solder au moins les troupes auxiliaires. Ouvrons une large parenthèse à l'exemple de La Chaussée-Tirancourt (Somme). Il s'agit d'un camp retranché, situé à une dizaine de kilomètres au Nord-Ouest d'Amiens, et probablement occupé autour des années 30 av. J.-C., lors de la campagne de Carrinas contre les *Morini* révoltés.

La définition d'un faciès très significatif est à présent possible grâce à deux nouveaux lots homogènes, complets, fiables et bien compatibles avec celui constitué par les monnaies de fouilles (cf. *supra* note 26). En bref, c'est sur une masse de près de 250 monnaies isolées, pour une part en cours d'étude, que nous pouvons nous fonder. Que nous apprend le faciès général, esquissé dans ses grandes lignes ?

1) L'or, exclusivement indigène, s'établit à 2 % du lot global.

2) L'argent, (Pl. III, 1-24) représenté dans sa quasi-totalité par les « quinaires » originaires du Centre-Est avec dominante de TOGIRIX, et des imitations d'oboles massaliotes, atteint la proportion de 43 %, surprenante si l'on constate que sur les sanctuaires et habitats indigènes, la part

26. L.P. DELESTRÉE, Le numéraire gaulois, témoin d'une présence militaire sur le site fortifié de La Chaussée-Tirancourt (Somme), *Cahier Numism.*, n° 131, mars 1997, p. 5 à 13. J.-L. BRUNAU, S. FICHTL, C. MARCHAND, Die Ausgrabungen am Hauptort des « Camp César » bei « La Chaussée-Tirancourt (Somme), *Saalburg Jahrbuch* 45, 1990, p. 5 et suiv.

S. FICHTL, Les fortifications de la Gaule belge à la Tène finale : une approche des entités régionales, Actes de la Table ronde de Ribemont-sur-Ancre (Somme) 21-22 Octobre 1994, *Revue Archéologique de Picardie*, n° 3/4, 1996, p. 223 et suiv.

27. S. SCHEERS, *Les monnaies de la Gaule inspirées de celles de la République romaine* Louvain, 1969. Quant aux monnaies belges romanisées, cet intéressant ouvrage ne peut plus être considéré comme exhaustif ni même bien renseigné, en regard des données nouvelles.

de l'argent dépasse rarement 5 %²⁸ : encore faut-il, site par site, distinguer les quinaires des monnaies lamellaires locales, lesquelles, dans le cas du sanctuaire de Saint-Maur par exemple, représentent 98,5 % du lot de monnaies en argent.

3) Les potins, même en tenant compte de toutes les « fractions divisionnaires », ne dépassent pas 5 % du lot.

4) Restent les bronzes frappés, pour environ 50 % du lot global : or, il apparaît à l'évidence que ces bronzes frappés se répartissent dans une proportion de 2/3 de bronzes indigènes, pour 1/3 de bronzes intrus provenant d'autres peuples belges non limitrophes – tels ceux des *Remi* –, de peuples de la Celtique et même de la *Provincia*. En d'autres termes, cela signifie que la part des *Ambiani* sur le lot global atteint à peine 37 % en raison d'un taux d'intrusion colossal, alors que ce même taux, sur les sites non militaires du bassin de la Somme, est nul ou dérisoire, en tout cas jamais supérieur à 3 %.

Il est intéressant de noter que le camp pré-augustéen d'Etrun (Pas-de-Calais) (fouilles G. Leman) chez les *Atrebatés*, donne un faciès comparable à celui de La Chaussée-Tirancourt, moins significatif du fait que la population statistique s'y révèle encore trop faible.

Il demeure qu'au moins dans le *Belgium* durant la période pré-augustéenne, les faciès civils et militaires ont un dénominateur commun, qui est la rareté des espèces purement romaines, lesquelles, rapportées site par site aux lots monétaires complets (monnaies gauloises et romaines) n'interviennent que rarement au delà de 1 %, et consistent en quelques deniers consulaires presque toujours fourrés, et de rares quinaires républicains, en particulier de Marc-Antoine ou d'Octave.

À l'est du *Belgium*, les *Suessiones*, en plus de leurs espèces déjà résiduelles (statères à l'œil sans division, potins et quinaires en argent des séries de Villeneuve-Saint-Germain), frappent en masse les bronzes très romanisés de la série trimétallique de CRICIRV, et les bronzes également très romanisés au droit janiforme : ces deux séries représentent la dominante absolue de l'oppidum de Pommiers dont la circulation monétaire, connue par des centaines d'exemplaires²⁹ est probablement plus tardive que celle de Villeneuve-Saint-Germain. Les *Remi*, contrairement à leurs voisins *Suessiones*, ne semblent pas avoir monnayé l'argent, et utilisent, en plus de leurs monnaies résiduelles (statères à l'œil épigraphes, ou aux légendes VOCARANT et LVCOTIOS, petits quarts « aux arcs de cercle » et séries d'innombrables potins, en particulier LT 8124) les deux nouveaux types de bronze frappé, très romanisés au droit comme au revers, de REMO/REMO et ATISIOS REMOS, livrant enfin le nom générique

28. À l'exception de Bois l'Abbé, justement en raison des importants dépôts militaires isolés ou groupés, L.P. DELESTRÉE, 1996, p. 32-46.

29. O. VAUVILLÉ, cf. la très importante bibliographie réunie par S. SCHEERS, *Traité de numismatique celtique : la Gaule belge*, Paris, Les Belles Lettres, 1977.

du peuple émetteur. Les bronzes frappés constituent la dominante absolue des faciès de la Phase III dite de « Château-Porcien »³⁰. Dans tous les cas, les monnaies romaines soit résiduelles, soit émises durant la période pré-augustéenne, ne tiennent qu'une place insignifiante ou nulle.

À l'est de la Meuse, jusqu'au Rhin, les *Treveri*, après la guerre des Gaules, frappent l'ensemble trimétallique d'ARDA³¹, l'argent en 48-46 (cf. note 7) et la considérable série en bronze imitée du denier de M. TERRENTIVS VARRO (RRC 1033) lui-même émis en Espagne en 49 av. J.-C.

Le fait le plus remarquable est que l'on assiste peu après la Guerre des Gaules, à l'introduction de séries en bronze dites « gallo-romaines », en fait déjà romaines par leur style et leurs légendes, chez les peuples de l'Est, et en particulier chez les *Treveri*, avec le bronze « à l'éléphant » d'Hirtius proconsul en *Comata* dès 45 av. J.-C., (type S. Scheers, 1977, Sér. 162).

Avec une distribution plus occidentale, on connaît les autres petits bronzes d'AΘIIDIACOS, d'INIICRITVRIX, de CORIARCOS et de CARIVS (?) portant tous au droit la légende romaine A. HIR. IMP., et qui participèrent à la circulation tardive des *Suessiones* (S. Scheers, 1977, sér. 153).

Au sud-est de la Gaule belge, limitrophes des *Remi* et des *Treveri*, les *Mediomatrici* émirent le petit bronze (LT 8986) à la légende ARC [ANTODAN] AMBACTI, montrant au droit le profil d'Octave tel qu'il apparaît sur les monnaies romaines émises à partir de 36 av. J.-C.

C'est également chez les *Treveri* que doivent avoir été frappés les petits bronzes de Carrinas analogues à ceux d'Hirtius. Cette émission, selon l'étude la plus récente³² ne date pas du gouvernement de Carrinas en 30-29 av. J.-C. comme on le pensait jusqu'à présent (RPC, 502) mais doit remonter au milieu des années 40.

Les monnayages des autres peuples du Nord et des Cisrhénans sont moins riches d'enseignements pour l'époque considérée.

Seuls, les *Nervii* offrent des séries à vrai dire répétitives et peu variées mais très abondantes et susceptibles de fournir quelques informations.

Au travers des différentes classes de potins « au rameau » et des statères « à l'épsilon » émis avant et pendant la guerre des Gaules, et en l'absence de tout numéraire connu en argent, il n'est guère possible de déceler une trace de romanisation : tout au plus peut-on souligner l'intérêt de la légende VIROS en caractères latins, sur l'avatar le plus tardif du statère « à l'épsilon ».

Les sites de Blicquy (Hainaut-Belgique), aux emplacements des « Camps Romains », et du Temple (lieu-dit Ville d'Anderlecht) ont procuré, pour la période tardive, des lots gaulois considérables : sous réserve

30. L.P. DELESTRÉE, *op. cit.* n. 2, p. 132 et suiv. et tableau chronologique, p. 139.

31. Nous n'excluons pas en effet que le statère à la légende d'ARDA ait pu être frappé après-52, cf. L.P. DELESTRÉE, les monnayages en or de la Gaule belge, *RN* 1997, p. 112 et supra n. 9.

32. T. LEIDIG : C. Carrinas : Überlegungen zu zwei Bronzemünzen der Treverer. *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, Bonn, 1998, Band 122.

de nos études en cours, et en tenant compte d'une inévitable pollution augustéenne, on peut dire que l'écrasante dominante (plus de 85 %) est faite de petits bronzes frappés « au rameau » (S. Scheers, 1977, sér. 190 classe I et II) aux légendes MIE, VARTICEO et VOCV, toutes les autres monnaies nerviennes telles que les potins « au rameau », les avatars en bronze de la série de VIROS, les petits bronzes à la légende VERCIO (S. Scheers, 1977, f 517-518) n'occupant qu'une part insignifiante ; même à titre purement résiduel, les statères « à l'épsilon » en or bas font complètement défaut. Le taux d'intrusion est pratiquement nul, et le numéraire romain absent pour la période considérée. Tel est le tableau, en contexte archéologique, de la circulation monétaire chez les *Nervii* à la fin de la période pré-augustéenne. Nous ne citerons que pour mémoire les peuples maritimes du Nord-Ouest *Menapii* et *Morini*, qui paraissent, en l'état de nos connaissances, dépourvus de monnayages significatifs. Par ailleurs, pour cette époque déterminée, nous ne disposons pas de données archéologiques suffisamment précises chez les *Eburones*, réchappés des expéditions punitives de César à la fin des années 50, les *Aduatuci* et autres Cisrhénans.

Au terme de cet exposé sans prétention exhaustive, il apparaît que si les émissions indigènes sont très contrastées chez les peuples de la Gaule belge, les traces d'une romanisation de monnayages endogènes ne sont pas négligeables, notamment dans le domaine des images et des légendes, au point que l'on peut relever, dès le début des années 40, des séries déjà gallo-romaines qui viennent s'intégrer dans le monnayage provincial de Rome.

En revanche, la romanisation exogène, qui devrait être matérialisée par un apport des deniers de la République, se révèle partout et sur les sites de toute nature, insignifiante ou nulle : avant d'aborder l'époque augustéenne, il est opportun de mettre en évidence la cause d'une telle lacune.

Rappelons que durant les années qui suivirent la seconde guerre punique, de 150 à environ 90-80 av. J.-C., les ressources de Rome en métal précieux et aussi en espèces monnayées ont considérablement augmenté, de telle sorte que durant cette période, le stock monétaire aurait été multiplié par 8, soit une progression moyenne de 3 % par an pendant 70 ans³³ ! Dès la fin des années 80, il semble que la situation se soit inversée : le laps de temps qui courut de 91 à 58 av. J.-C., à l'aube de la Guerre des Gaules, fut ponctué par plusieurs crises de pénurie monétaire. Un tel retournement de tendance « semble avoir été lié à l'incapacité de Rome à utiliser de nouvelles réserves de métaux monétaires » (cf. *supra* note 33). Pour tenter d'y remédier, la frappe de l'or fut ponctuellement introduite dans le système romain lors des guerres civiles au début des an-

33. G. DEPEYROT, *Histoire de la monnaie... T1 : de l'Antiquité au XIII^e siècle*, Moneta, Wetteren, 1995, p. 68-69 et graphiques.

nées 40³⁴. C'est cette régression sensible du numéraire romain que les peuples du centre-est de la Celtique auraient été enclins à pallier vers 80 av. J.-C., en créant leur « zone du denier » gaulois faute de pouvoir se procurer de bons deniers romains : bien entendu, il ne s'agit là que d'une hypothèse.

Ainsi, la prolifération d'espèces indigènes en Gaule belgique, de la fin de la conquête jusqu'au règne d'Auguste, est beaucoup moins due à une volonté d'affirmer, face à l'envahisseur, la permanence d'une identité monétaire, qu'à l'absence d'un numéraire romain disponible.

Dans un tel contexte, la circulation « civile » se déroula en circuit fermé, dans les limites étroites des communautés émettrices, sans souci d'interchangeabilité entre les peuples belges eux-mêmes, ni bien sûr avec Rome, et dans les conditions que nous avons décrites, au moins dans le *Belgium* (cf. *supra* note 6, p. 234 à 243).

La circulation « militaire » se caractérisa par un usage systématique et généralisé depuis la guerre des Gaules, des « quinaires » d'origine gauloise, dont certaines séries (en particulier celles de TOGIRIX et de SOLIMA) continuèrent probablement d'être émises après 50.

Il est très vraisemblable que ce numéraire gaulois contribua fortement à financer la guerre des Gaules³⁵, et que « César lui-même vit aussi des avantages à faire monnayer des lingots en numéraires barbares par ses auxiliaires fidèles, les *Lingones* » (cf. note 35). En outre, la présence avérée d'ateliers itinérants à la suite des légions romaines permet de ne pas exclure, même dans les camps auxiliaires, les émissions sporadiques des quinaires gaulois les plus courants : c'est ainsi que le camp de La Chaussée-Tirancourt a livré de nombreux quinaires de TOGIRIX, SOLIMA, et de Q. DOCI SAMF frappés à la diable, souvent incus, fourrés, décentrés, dont certains exemplaires font penser plus à des déchets de frappe qu'à des monnaies... Ces quinaires gaulois ont dû constituer, jusqu'à une époque fort tardive, l'essentiel – et pas seulement l'appoint – des soldes des auxiliaires.

Les auteurs allemands ont consacré des études assez récentes et bien documentées à propos de l'incidence possible des monnayages d'origine gauloise sur les soldes militaires, dans la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C.³⁶ Le faciès du lot global de La Chaussée-Tirancourt, prend alors tout

34. C. NICOLET, Les variations des prix, et la théorie quantitative de la monnaie à Rome, de Cicéron à Pline l'Ancien, 1971, *Annales ESC*, 26, p. 1208-1227.

35. J. HARMAND : *L'armée et le soldat à Rome de 107 à 50 avant J.-C.*, Paris, 1967, p. 169-179, la solde, p. 262-271.

36. H. CHANTRAINE, *Keltische Münzen in frühen rheinischen Legionslagern*, Oxford, 1984, (*BAR*) p. 11-19.

FURGER-GUNTI, *Frühe Auxillien am Rhein*, *Keltische Münzen in römischen Militärstationen*, *Arch. Korresp. Blatt*, 1981, p. 231-246. R. WOLTERS, *Keltische Münzen in römischen Militärstationen und die Besoldung römischer Hilfstruppen in spätrepublikanischer Zeit und früh-augustischer Zeit*, 1990, *Tyché* 3-4, p. 261-272.

son sens : au cœur du pays des *Ambiani*, les unités militaires du camp retranché, installé à la fin de la période pré-augustéenne utilisent à titre principal l'argent de la solde, en fait de la « monnaie de singe » ou bien plutôt, de nécessité faite de très rares deniers républicains presque invariablement fourrés, de quinaires gaulois souvent fourrés, de médiocre qualité, et de toutes origines, et de monnaies en argent et en bronze – imitations d'oboles de Marseille, monnaies des *Remi*, et de nombreux peuples de la Celtique – récupérées lors de séjours dans d'autres camps militaires proches ou éloignés. Les monnaies ambiennes, échangées avec les autochtones établis non loin de là, au gré des relations quotidiennes, ne représentent dès lors dans ce faciès qu'une place relativement modeste de sous-dominante.

Et c'est probablement aux établissements militaires de ce type que l'on doit la présence, dans une proportion le plus souvent infime de quelques-unes de ces monnaies, que J.-B. Colbert de Beaulieu qualifiait de « monnaies errantes », sur les sites (habitats et sanctuaires) reflétant la circulation proprement indigène.

III. L'époque d'Auguste et de Tibère

Le grand tournant vers l'adoption du numéraire impérial par les peuples gaulois passe par les réformes d'Auguste, et plus précisément par la « réforme monétaire » à laquelle les auteurs font souvent allusion. Un rappel de l'histoire monétaire de Rome, durant les dernières années de la République³⁷ est ici indispensable.

Il apparaît que chacun des composants de l'ordre trimétallique traditionnel connaît, au long du I^{er} siècle av. J.-C., une évolution spécifique, qu'il n'est pas indifférent de comparer avec celle du composant gaulois correspondant.

L'or romain, dont l'unité monétaire était et restera l'« *aureus* » d'une valeur théorique de 25 deniers, ne fut guère monnayé que durant de brèves périodes critiques telles que la guerre d'Hannibal, ou la guerre civile de Sylla, et encore, dans ce deuxième cas, en raison d'insuffisance d'argent-métal. Dans le même temps, le statère gaulois, de moindre poids et de moins bon aloi, formait, avec ou sans divisions, l'essentiel du monnayage de la plupart des peuples belges.

C'est seulement avec César, et notamment de 46 à 44 dans son atelier de Rome, que l'or devint un élément primordial, sinon régulier, du monnayage romain. Lors des guerres civiles qui firent suite aux événements de 44 av. J.-C., les parties belligérantes émirent non seulement en Italie,

37. A. BURNETT, *Coinage in Roman World*, Londres, Seaby, 1987, pour l'édition française, Errance, 1988.

mais aussi dans divers pays du monde romain, un abondant monnayage en or, dont Auguste s'efforcera de centraliser la frappe, à Lyon après 15, puis à Rome.

Bien que l'*aureus* demeurât peu courant en Gaule du Nord, à la fin du I^{er} siècle av. J.-C., il était normal que cette bonne monnaie, uniformisée, supplantât rapidement le statère appauvri, et a fortiori les divisions sans unité-statère qui ne valaient plus guère qu'au sein des communautés émettrices.

Nous pensons qu'il faut voir là l'effacement, puis la disparition de l'or monnayé chez les peuples belges, à la fin de la période pré-augustéenne, plus encore que dans l'expression d'une volonté coercitive du conquérant romain, ou de l'avidité de César pour le métal précieux.

La situation de l'argent, de la conquête romaine au principat d'Auguste est complexe, et diffère en Gaule belge pour chaque peuple considéré. On se souvient que chez les peuples romanisés du Sud-Est, le quinaire avait fait florès, sans doute en raison d'analogies pondérales avec les drachmes légères locales, et fut adopté comme étalon monétaire par les peuples gaulois de la « zone du denier ». Or, le denier romain, après avoir connu son apogée durant les guerres sociales, de 91 à 89, se raréfia progressivement, (*cf. supra* note 33), au point d'être largement supplanté par les monnaies locales dans l'Occident romain³⁸, au moins en Espagne et en Gaule. Comme le montrent les faciès monétaires en Gaule belge, la coexistence du denier romain et des espèces gauloises en argent était symbolique, vu l'insignifiance voire l'absence de deniers romains réguliers aussi bien dans les lots civils que militaires. A l'aube du Principat, la rareté du denier s'était encore aggravée en Gaule belge, par suite de la diminution progressive du stock résiduel de deniers consulaires, et cela, en regard de la pauvreté des apports nouveaux.

S'ensuivit, à notre sens, l'extension rapide de la « zone du denier » à toute la Gaule, l'argent plus ou moins romanisé constituant dès lors le meilleur monnayage courant dont la diffusion fut essentiellement militaire.

C'est une évolution de ce type, encore amplifiée, qu'offre le monnayage en bronze, dont les grandes émissions d'as janiformes au droit et à la proue de navire au revers étaient concentrées à Rome dans la première moitié du II^e siècle avant J.-C. L'as en bronze devint alors plus courant que le denier, qui fut réévalué à 16 as, cette relation devant perdurer pendant 350 ans... Cela dit, peu de bronzes furent émis après 150, de telle sorte que le stock existant devint peu à peu résiduel et circulait encore dans les dernières années de la République.

38. On sait que, dans le même temps, le denier à peine connu en Grèce continentale depuis la campagne de Sylla, n'avait encore pénétré ni en Asie Mineure, ni en Syrie, ni en Égypte à l'époque pré-augustéenne.

Après 80 av. J.-C., la frappe du bronze fut pratiquement interrompue jusqu'au Principat. C'est dire qu'une telle carence d'émissions centralisées – centralisation qui fut toutefois moins poussée que pour l'argent et l'or – laissa la part belle aux frappes locales. C'est dans un tel contexte qu'intervinrent les émissions massives des peuples belges, notamment ceux du *Belgium*, qui firent dès le début des années 50 le choix du « petit bronze » dont les poids moyens évoluent pour tous les peuples concernés, entre 2,50 g et 3 g en moyenne.

Durant la guerre civile, en réponse aux émissions pompéiennes, Octave introduisit le bronze proche de l'as où il se fit représenter soit seul (atelier de Narbonne³⁹, ca 40) soit avec César (atelier de Vienne⁴⁰, ca -30), puis enfin avec son gendre Agrippa (atelier de Nîmes⁴¹, ca -20).

Il n'est pas surprenant qu'Octave, après Actium en 31, s'efforçât de consolider son pouvoir personnel en renforçant l'unité de l'Empire particulièrement dans le domaine monétaire. Son souci, exprimé par son conseiller Mécène⁴² fut beaucoup plus d'imposer les étalons impériaux, que de limiter le nombre des frappes locales.

Les poids et mesures de l'*aureus* et du denier étant unifiés, l'effort essentiel d'Auguste porta sur le bronze dès l'année 29 av. J.-C. Une première tentative en Orient, prématurément avortée, procura les normes métrologiques de la grande réforme occidentale, que reflète, pour le bronze, le schéma suivant :

Multiples

(nouvelles espèces à haute dénomination)

- Sesterce = 4 as
- Dupondius = 2 as

AS

Divisions

- Semis = 1/2 as
- Quadrans = 1/4 as

En remplaçant l'as républicain par un as plus léger, le pouvoir impérial devait récupérer une forte quantité de bronze monnayable, et partant, pallier la pénurie de petit numéraire romain.

Introduite à Rome sans doute en 23 av. J.-C., la réforme d'Auguste fut accompagnée en Gaule par les ateliers coloniaux d'abord de Nîmes, puis surtout de Lyon, devenu atelier impérial pour l'or et l'argent, et qui fut à la même époque, mis à contribution pour le bronze : c'est à Lyon que le

39. *RPC* 518, voir J.-B. GIARD, La monnaie coloniale de Narbonne en 40, *RN* 1983, p. 63 à 72, Pl XII, XVI.

40. *RPC*, 517.

41. *RPC*, 522 et suiv.

42. Dion Cassius, *Histoire romaine*, 52-30,9.

monnayage gallo-romain fut aligné sur les étalons et alliages de Rome, et cela jusqu'à l'interruption de sa production dans les premières années du règne de Tibère⁴³.

Aussi bien vers 12, Drusus, beau-fils d'Auguste, instituait à Lyon le *concilium Galliarum* en même temps qu'il fondait le culte de « Rome et d'Auguste » : c'est ainsi que furent frappées à Lyon des masses considérables d'as et de monnaies divisionnaires, portant au droit l'effigie du « *Princeps* » et au revers, l'autel de Lyon souligné par la légende ROM. ET. AVG. Ainsi, le monnayage fut un facteur de propagande, destiné à renforcer l'attachement au prince par le culte de son « *numen* ».

Le décor planté, il nous reste à considérer comment cette réforme fondamentale fut accueillie par les peuples gaulois conquis et pacifiés de Gaule belgique, et suivie, le fait est incontestable, par un effacement accéléré des émissions indigènes.

Et c'est ici que l'archéologue et l'historien se trouvent confrontés à la situation suivante et paradoxale :

D'un côté, un pouvoir impérial, désireux d'unifier la monnaie, mais incapable de satisfaire les besoins en numéraire de populations qui goûtaient à la paix romaine, se désenclavaient et s'ouvraient au négoce.

De l'autre, un abandon des frappes locales et l'adoption généralisée de pauvres palliatifs. Que s'est-il passé ?

Il est un fait que les nouvelles espèces liées à la réforme d'Auguste semblent avoir été bien accueillies, peut-être pour une simple raison pratique : le petit bronze belge, par analogie modulaire et pondérale, s'accordait facilement au nouveau « *quadrans* » dont l'as représentait enfin une unité courante, de bel aspect, et qui avait toujours fait défaut dans la circulation indigène. Dans les deux dernières décennies du I^{er} siècle, les petits bronzes gaulois, interchangeable par leur nature, circulèrent beaucoup plus largement, avant de participer à un brassage définitif. Il est cependant indéniable que dans des contextes augustéens, rarement isolés dans les fouilles, les bronzes de Nîmes (*RIC* 154 à 161) émis dans les années 20 et 10 av. J.-C., et les as de Lyon (avec leurs divisions) émis à partir de 7 sont présents, du *Belgium* au Rhin, mais en nombre le plus souvent faible au point de ne constituer dans les faciès que des proportions dérisoires. En réalité, la volonté uniformisatrice d'Auguste s'est heurtée, au moins, en Occident, à l'endémique pénurie du bronze qui ne devait pas être résolue avant le règne de Néron.

De plus, l'activité du grand atelier de Lyon capitale des Gaules fut éphémère, puisqu'elle trouva son terme, pour le bronze du moins, peu après l'année 14 de notre ère, du fait de Tibère.

43. J.-B. GIARD, *Le monnayage de l'atelier de Lyon, des origines au règne de Caligula (43 av. J.-C. 41 ap. J.-C.)*, Wetteren, 1983 (*Numismatique romaine. Essais, recherches et documents*, XIV).

La raison de la fin des émissions – et non pas du tout de la disparition – du monnayage belge est moins claire, du fait que les sources ne nous procurent aucune preuve d'une suspension qu'aurait ordonnée le pouvoir impérial, comme il en fut pour la Bretagne insulaire, dès sa conquête sous Claude dans les zones directement placées sous contrôle romain. Suétone impute à la rapacité de Tibère le retrait officiel du *jus metallorum*⁴⁴ encore que le passage en question « *plurimis etiam civitatibus et privatis veteres immunitates, et jus metallorum ac vectigalium ademta* » n'ait à notre sens qu'une portée limitée, puisqu'il s'agit littéralement d'enlever à la plupart des « cités » et donc pas à toutes, ainsi qu'à des particuliers, d'anciens avantages dont le droit d'exploiter des mines, théoriquement distinct du droit de battre monnaie.

Mais le fait est là, indéniable et contraignant : dès la fin du I^{er} siècle av. J.-C., exception faite ça et là d'ultimes émissions locales et très limitées, les émissions indigènes semblent s'éteindre chez les peuples belges continentaux.

Il nous reste à montrer comment les peuples de Gaule Belgique firent face à la situation.

D'abord, ils utilisèrent au maximum et longtemps encore les stocks monétaires dont ils disposaient, certains peuples étant bien sûr mieux pourvus que d'autres. Chez les *Ambiani* et leurs voisins du sud-ouest, les centres émetteurs que furent de nombreux sanctuaires avaient produit des masses considérables de petits bronzes, comme l'atteste le nombre très important de types, de classes, de variétés actuellement répertoriés dans le bassin de la Somme et jusqu'à la rivière Scie qui dut marquer la limite nord-est du peuple armoricain des *Caleti*.⁴⁵

Jusqu'au plus extrême degré d'usure, les poinçons monétaires et les coins encore utilisables et plus ou moins regravés furent utilisés pour émettre des types traditionnels en fonction du métal encore disponible ou surfrapper des monnaies plus anciennes comme à Chilly⁴⁶ (Somme).

Dans certaines communautés plus restreintes que la « cité » ou même le « pagus », d'ultimes émissions eurent lieu, de style encore celtique sur des flans de cuivre mince⁴⁷ ou carrément romanisées, comme en fait foi la plus récente classe de l'ensemble « au coq », dite « type de Bracquemont », qui constitue la dominante massive des secteurs les plus tardifs de plusieurs sites et qui est connue par des milliers d'exemplaires (de grand et petit modules) frappés aux environs des sources de la Bresle. À dire vrai, ce type n'a plus rien de gaulois, qui offre au droit la tête cas-

44. Suétone, *Tibère*, 49.

45. M. MANGARD, Le sanctuaire gallo-romain d'Eu-Bois l'Abbé et le problème de la frontière entre Calètes et Ambiens. *Revue des Sociétés Savantes de Haute Normandie*, n° 67, 1972, p. 3 à 11.

46. L.P. DELESTRÉE, *op. cit.* n. 2, 1996, II^e partie, *Le sanctuaire de Chilly*, p. 69 et suiv.

47. L.P. DELESTRÉE, *op. cit.* n. 2, 1996, p. 96, fig. 63 et 65 par exemple.

quée de *Roma*, et au revers, une tête barbue incluse dans le jabot d'un coq réaliste, qui fait penser irrésistiblement au « grylle » alexandrin, sorte de grotesque au profil de Silène, populaire dans tout le monde antique⁴⁸.

Entre Somme et Oise furent frappés des petits bronzes de facture très malhabile dont la date tardive est avérée puisque l'on reconnaît sur certains revers, l'image dégénérée de l'autel de Lyon. (S. Scheers, 1977, Pl, XXVI - Fig. 722 à 738).

Il reste que la circulation des petits bronzes indigènes constituera une part non négligeable de la circulation locale-régionale, au moins jusqu'au milieu du II^e siècle après J.-C., sur les *villae*, et dans les centres urbains.

Peut-être plus limités par la moindre richesse et la très faible diversité de leurs séries monétaires, les peuples situés à l'est de l'Oise, *Suessiones* et *Remi*, *Treveri* entre Meuse et Rhin, et peuples cisrhénans, se rabattirent enfin sur de petites espèces dites « gallo-romaines » dont les sources peuvent se situer à l'est de la Gaule belge, telle que l'abondante série des bronzes frappés de style belge, dite « à la swastika » portant au revers la légende d'AVAVCIA, dont l'attribution aux Eburons est probable, la petite série en argent d'ANNAROVECI frappée à Tongres (Limbourg), et la série à la légende au revers de GERMANVS INDVTILLI.L., qui n'est rien d'autre qu'une variété gauloise d'un *quadrans* « à l'aigle » d'Auguste : cette dernière série semble avoir été émise avant 8 av. J.-C., puisque le camp militaire d'Oberaden, évacué à cette date, en a livré des exemplaires. Il est intéressant de noter que sur le temple essentiellement augustéen d'Empel, chez les *Eburones*, les petits bronzes d'AVAVCIA et de GERMANVS INDVTILLI.L. constituaient la dominante absolue et massive (62 %) du lot de 810 monnaies dont l'inventaire a été précisément établi⁴⁹.

Présents sur tous les sites de Gaule belge dans des proportions variables en fonction de la première date d'occupation, les « *quadrantes* » de GERMANVS INDVTILLI.L. sont les meilleurs critères d'une circulation très tardive, au-delà même du début du I^{er} siècle ap. J.-C.

L'utilisation massive des stocks résiduels avait rendu les petits bronzes et *quadrantes* interchangeables dans toute la Gaule, encore qu'à la fin du I^{er} siècle av. J.-C., les anciennes émissions constituaient encore des dominantes dans leurs pays d'origine.

L'addition de frappes ultimes et anarchiques, au stock monétaire en circulation, et aux espèces romaines nouvelles ne procura aux populations qu'une masse de manœuvre notoirement insuffisante, la situation devenant par la suite intenable lorsque l'atelier de Lyon cessa de fonctionner au début du règne de Tibère. Les communautés locales, indistinctement chez tous les peuples belges, tentèrent alors de pallier l'absence de numéraire nouveau par de pauvres expédients.

48. E. HUCHER, *L'art gaulois...*, Paris, 1873, II^e Partie, fig. 177 et 178, p. 109.

49. N. ROYMANS, *De tempel van Empel*, s'Hertogenbosch, 1997, p. 112 et suiv.

Des imitations plus ou moins frustes et maladroites d'as romains généralement « à l'autel de Lyon » se multiplièrent ; des fragments d'espèces romaines (moitiés et quarts d'as de Lyon ou de Nîmes, et de flans monétaires empreints ou non⁵⁰) furent introduits en masse dans la circulation. Ce numéraire de nécessité commence seulement à être recensé. D'anciennes monnaies gauloises, en particulier des potins suessions et rèmes, furent fragmentées de la même façon : les camps militaires en ont livré des exemplaires, ainsi que les *oppida* à l'est de l'Oise. Il semble en outre que, sous le règne d'Auguste, les dépôts votifs qui consistaient jusqu'alors en monnaies, parfois accompagnées de rouelles à l'est du *Belgium* comme le montre le produit des fouilles très récentes du sanctuaire de Nanteuil-sur-Aisne (Ardennes)⁵¹ aient été pourvus d'objets monétiformes en plomb, dénommés tessères⁵², sur lesquels on reconnaît divers signes et attributs cultuels figurant sur des deniers romains contemporains. Il est permis de penser que par ce procédé nouveau, de nombreuses monnaies pouvaient être épargnées.

Les règnes des empereurs julio-claudiens précédant Néron ne marquèrent aucune amélioration de la situation monétaire des peuples belges : les monnaies de Caligula sont, partout, quasiment absentes, et les monnaies de Claude consistent en de rares as, souvent imités ou contremarqués⁵³. On doit au règne de Néron l'arrivée en masse des bronzes impériaux, à défaut d'*aurei* et de deniers : il s'agit essentiellement des as de Rome, que l'on trouve en nombre très significatif sur tous les sites du nord de la Gaule – le gué de Condé-sur-Aisne⁵⁴ à lui seul, en a livré des milliers d'exemplaires –, et qui recouvrent uniformément les anciens monnayages indigènes et leurs substituts de nécessité.

Avec le retour du denier, les Flaviens, après l'année 69, généraliseront dans toute la Gaule l'usage et la circulation du monnayage romain, et cela jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident.

Conclusion

C'est ainsi que les monnayages celtiques disparaîtront progressivement, mais définitivement de l'horizon numismatique, en Gaule belge.

50. De très nombreux demi-as ne portant aucune empreinte ont été relevés depuis les années 1980 systématiquement dans les fouilles et autant que possible parmi les ramassages de surfaces, sur les implantations augustéennes de toute nature.

51. Fouille B. LAMBOT, 1996-1997.

52. Ces espèces pseudo-monétaires, bien plus nombreuses et variées qu'on ne le pensait naguère, n'ont pas, jusqu'à une date récente, suscité l'intérêt des numismates et cela est bien regrettable.

53. J.-B. GIARD, La pénurie de petite monnaie en Gaule au début du Haut-Empire. *Journal des savants*, 1975, p. 81-102.

Pouvoir central et libertés locales. Le monnayage en bronze de Claude avant 50 ap. J.-C. *RN* 1970, p. 33-61.

54. J.-B. GIARD, Le pèlerinage gallo-romain de Condé-sur-Aisne et ses monnaies *RN* 1968, p. 76 et *RN* 1969, p. 62-97.

Il apparaît toutefois que ce processus ne fut nullement uniforme et dut varier dans des proportions sensibles, selon les régions considérées. Il est à présent certain, par exemple, qu'à la fin du I^{er} siècle av. J.-C., le cours inférieur de la Meuse constituait une frontière numismatique entre les *Nervii*, à l'ouest, chez lesquels les monnaies romaines (ou même gallo-romaines) d'Auguste à Claude sont rares, alors qu'elles abondent dans le territoire traditionnellement assignés aux *Eburones* et *Condruses*. – au moins ces derniers clients des *Treveri* – en particulier chez le petit peuple des *Tungri*⁵⁵. Il est sûr que cette région stratégique, riche en camps militaires plus ou moins permanents, et située au cœur des réseaux routiers d'Agrippa convergeant vers Cologne, se prêtait tout particulièrement à l'apport, plus précoce qu'à l'intérieur de la Gaule belge, des nouvelles espèces romaines.

Ainsi, parmi les peuples du nord de la Gaule, la recherche archéologique et numismatique n'a permis de déceler aucun arrêt brutal des émissions indigènes, aucune disparition soudaine du numéraire spécifique, contrairement aux exemples qu'offrent plusieurs régions situées à l'est du Rhin, telle que l'Allemagne du Sud où une cessation des émissions traditionnelles, à la fin d'une Tène D1 prolongée jusqu'au milieu du I^{er} siècle av. J.-C.⁵⁶, accompagne la fin de la civilisation des *oppida* tels que Manching et Kelheim, et paraît intimement liée à la migration en masse du peuple des *Helvetii* dans l'année 68 av. J.-C. En d'autres termes, contrairement à ce que l'on a pu croire jusqu'à présent, le peuple des *Vindelici*, identifié sous Auguste dans le « Voralpenland », ne serait nullement le peuple des *oppida* où furent frappés les nombreux statères dits « *Regenbogenschüsselchen* » (litt : « petites coupes à l'arc-en-ciel ») et leurs divisions, jusqu'aux prodromes de la Guerre des Gaules.

Dans une même perspective, il est à présent clairement établi⁵⁷ que sur les territoires du Rhin moyen (sud de la Hesse et Palatinat) les émissions celtiques régressent et s'éteignent en même temps que la « culture des *oppida* », au point même que les apports monétaires de peuples gaulois limitrophes, tels les *Treveri*, ne franchissent plus le Rhin. Dans cette région, une autre cause (historiquement rapportée) s'ajoute à la précédente, pour expliquer la fin du monnayage indigène : il s'agit de l'importante poussée migratoire de peuples authentiquement germaniques, essentiellement les *Suebi* (ou *Souabes*), qui occupaient le terrain depuis une quinzaine d'années avant de passer à l'ouest du Rhin sous la conduite d'Arioviste, et d'être vaincus par César en Alsace en 58 av. J.-C.

55. J. MERTENS, Naissance d'une ville : Atuatuca Tungrorum (Tongres) ... ; in : Les villes de la Gaule belge au Haut-Empire, Actes du colloque de St. Riquier, 22/24 octobre 1982, n° spécial *Revue Archéologique de Picardie* 3-4, 1984, p. 41-48.

56. B. OVERBECK : Keltisches Münzwesen in Altbayern *Aventinum – Stiftung für Altbayern*, 1996, voir en particulier, Fragen der Chronologie, p. 36-43.

57. B. ZIEGAUS : Das keltische Münzwesen, extrait de *das Keltische Jahrtausend* Mayence, Ed von Zabern, 1993, p. 220-228.

Nulle part en Gaule belge, on n'assiste à la disparition soudaine de tout un peuple celte, et partant, de ses émissions monétaires, comme il advint par exemple en Europe centrale, lorsque les Boii du « *Boiohaemum* » (Bohême) furent écrasés et submergés par les Daces de Burebista vers 41 av. J.-C.⁵⁸

Sans entrer dans le détail de résurgences locales éventuelles et des circulations résiduelles qui laissèrent longtemps encore des traces sur le terrain, on peut dire que dès la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C., Rome avait réussi à imposer son système monétaire au moins dans tout l'Occident. Il faut se garder, à notre sens, de parler ensuite comme on le fait parfois, de « retour aux sources » dans les périodes de grandes crises et de pénuries qui jalonnèrent l'histoire de l'Empire romain.

Lorsque nécessité fit loi chez les populations du nord et du nord-est de la Gaule, à l'époque de l'anarchie militaire du III^e siècle, des grandes invasions et, à la fin, du prétendu « Empire gaulois », des masses considérables de petits bronzes, de modules et de poids de plus en plus réduits, furent frappées sur place pour pallier l'absence de numéraire nouveau : mais il ne s'est agi que de répliques dérisoires, le plus souvent malhabiles « d'antoniniens » en cuivre, certes dépréciés, mais qui participaient encore au monnayage officiel à la fin du troisième tiers du III^e siècle après J.-C.

Le fait que l'on ait reconnu récemment⁵⁹ la représentation du dieu gaulois Lug(us) sur le revers d'un Bronze « gallo-romain » de Postume (260-269), émis par un atelier de faussaires, ne change rien à l'affaire : la monnaie dont le droit montre le buste de l'empereur radié, avec sa titulature, et le revers de style habituel, était considérée par ses auteurs comme romaine, et l'allusion iconographique à l'une des nombreuses divinités locales ou indigènes depuis longtemps intégrées au panthéon et au culte « gallo-romain » n'a rien qui puisse ici surprendre.

A l'heure où l'« Euro » est au cœur des préoccupations des États de l'Union européenne, on se souviendra du temps où à l'aube de notre ère, des peuples réputés barbares, après avoir longtemps aligné leurs monnayages précieux sur les étalons grecs, s'évertuèrent à entrer dans le système romain, puis pour des raisons économiques et pratiques, et apparemment sans états d'âme, adoptèrent sans retour, malgré les difficultés ambiantes, le monnayage standardisé du conquérant romain.

Mars 1998,

58. R. GÖBL, *Die Hexadrachmenprägung der Gross-Boïer*, Vienne Éditions Fassbaender, 1994.

59. D. GRICOURT et D. HOLLARD, Le Dieu celtique Lugus sur les monnaies gallo-romaines du III^e siècle. *Dialogues d'histoire ancienne*, 1997, 23/1.